



Rapport de la commission chargée d'examiner le

Préavis 13-2017

Participation de CHF 190'000.- TTC du fonds régional TP affecté en faveur de mesures structurantes de promotion de la mobilité pour 2017 et 2018

Nyon, le 28 février 2017

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mme Chantal Maurer et de MM Francis Costiou, Roberto Dotta et Pierre Wahlen, président et rapporteur, s'est réunie le 14 février à 12h00. M. Pierre-Alain Couvreur était excusé.

En première partie, la commission a entendu M. Pierre Graber, membre du CoDir, accompagné de Mme Nathalie Etter, adjointe du Secrétaire général et de Mme Daniela Nagy, assistante marketing mobilité.

Qu'ils soient ici remerciés pour les explications apportées.

Préambule

La Commission n'a reçu que la veille de la séance le préavis objet du présent rapport. Cela n'a pas permis à l'ensemble des commissaires d'en prendre connaissance avant la séance de commission, ce qui est regrettable. D'autant qu'un commissaire a refusé de siéger dans ces conditions.

Contexte

Après de nombreux et conséquents investissements visant à améliorer les infrastructures, le réseau et la cadence des transports publics, il s'agit avec ce préavis de poursuivre une stratégie de communication et de promotion visant à augmenter l'usage des transports en commun et des vélos en libre-service.

Aujourd'hui, cette communication et promotion se fait en partenariat avec les différents transporteurs (CFF, Car Postal, TPN, NStCM et Publibike). La part financée par le Conseil régional l'a été via le pourcent dédié à cet effet dans chaque préavis lié aux dépenses sur le fonds régional TP.

Les investissements diminuant et étant par nature fluctuants, il s'agit de pérenniser les montants alloués à la communication et la promotion en lui affectant des sommes déconnectées des crédits d'investissement.

Information, incitation et sensibilisation

Le concept de promotion de l'usage des TP repose sur trois types de mesures complémentaires qui se concentrent sur les principaux motifs de déplacement, soit les déplacements pendulaires, soit les déplacements en faveur des loisirs.

Mesures informatives

Les mesures informatives permettent une large information à la population et aux usagers (plan des réseaux, tous-ménage, kit d'informations, portail internet, etc.).

A ce propos, la commission souhaite que l'effort d'information concerne également la facilité de repérage et d'orientation pour les usagers (en particulier dans les grandes gares).

Mesures incitatives

Les mesures incitatives offrent aux usagers et à la population des réductions et des promotions (produits combinés TP et accès à un loisir, bons, offres de promotion, etc.).

A ce propos, la commission souhaite que le bilan des différentes mesures de promotion ne fasse pas état uniquement des frais occasionnés, mais également du nombre d'usagers ayant profité des offres promotionnelles.

Mesures de sensibilisation

Un troisième volet est consacré à la sensibilisation, principalement par des guichets mobiles qui incitent les grandes entreprises à développer des plans de mobilité pour leurs collaborateurs.

Des trois mesures, c'est cette dernière qui représente une part significative du budget (65% en 2017 et 70% en 2018).

A ce propos, la commission encourage le Conseil régional à étendre cette démarche à un plus grand nombre d'entreprises.

Partenariat avec Pro-Jet

Le Conseil régional, avec les communes d'Eysins et de Nyon proposent de poursuivre le partenariat avec l'association Pro-Jet pour la gestion du Guichet Mobile.

Depuis 20 ans, cette association propose des mesures favorisant la socialisation et l'insertion professionnelle des jeunes adultes. Dans ses activités, Pro-Jet assure d'ores et déjà également la sous-traitance et la maintenance du réseau de vélo en libre-service pour Publibike.

Ce partenariat offre une belle opportunité de renforcer les activités de Pro-Jet au service de la population.

Financement

Le budget pour les années 2017 et 2018 pour assurer le financement de ces mesures ascende à CHF 480'000.- au total.

La part financée par le Conseil régional sur le fond régional des transports publics représente CHF 190'000.-, soit environ 40% du montant total.

La part financée par le privé (entreprises, institutions et transporteurs) représente également CHF 190'000.-. Le solde, soit CHF 100'000.-, sera pris en charge par la Confédération, le canton et les communes directement concernées.

A noter que l'ensemble de ce financement, soit privé, soit public, doit encore faire l'objet de nouvelles conventions.

Conclusions

La commission, unanime, est convaincue de la nécessité de poursuivre les mesures en faveur de la promotion de l'usage des transports publics et de la mobilité douce et de lui donner un cadre financier propre.

Dans l'une des régions de Suisse où l'on compte le plus de voitures en fonction du nombre d'habitants, l'augmentation de notre population doit en effet être accompagnée d'une politique volontaire et ambitieuse en faveur de déplacements moins polluants et permettant de ne pas charger plus encore un réseau routier d'ores et déjà saturé.

Dans ce cadre, la commission se plaît à relever les partenariats initiés par le Conseil régional autant avec les différents transporteurs qu'avec les partenaires privés et publics réunis sous le label « Nyon région l'esprit mobile ».

Elle souhaite que le Guichet Mobile, auquel est dévolu la part prépondérante du budget, s'adresse à un plus grand nombre d'entreprises de la région.

De la même manière et dans la mesure du possible, elle souhaite qu'un bilan chiffré des différentes mesures soit réalisé à fin 2018. Ce bilan devrait permettre d'apprécier d'une part la variation de l'utilisation des différents modes de déplacement et d'autre part le nombre d'usagers ayant bénéficié des différentes actions et promotions.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon:

- | | |
|---------|---|
| vu | le préavis du comité de direction N°13-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 190'000.- TTC en faveur des mesures structurantes pour la promotion de la mobilité pour 2017 et 2018 |
| ouï | le rapport de la commission ad'hoc |
| attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour |
| décide | de valider le préavis du comité de direction N°13-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 190'000.- TTC en faveur des mesures structurantes pour la promotion de la mobilité pour 2017 et 2018
d'imputer le montant total de CHF 190'000.- TTC sur le compte du fonds TP affecté |

La Commission

Mme

Chantal Maurer

MM

Francis Costiou

Pierre-Alain Couvreur

Roberto Dotta

Pierre Wahlen président et rapporteur